



Sud Santé Sociaux
Maine et Loire

Vous êtes une femme
Vous êtes Assistante Maternelle
Vous êtes enceinte

VOUS AVEZ DES DROITS !

Très belle victoire d'une Assistante Maternelle à Angers (49)

L'affaire concernant une salariée de 43 ans, **victime d'un licenciement abusif** alors qu'elle était **enceinte** de 5 mois et demi, a été **gagnée !!**

Les parents employeurs qui s'étaient pourvus en cassation après avoir déjà perdu en appel ont été déboutés.

Le dossier avait été confié en Aout 2012 au **Syndicat Sud Santé Sociaux (49)** et soutenu par sa fédération.

Conclusion une assistante maternelle n'est pas juste une femme qui garde des enfants.

C'est avant tout une professionnelle de la petite enfance et une salariée, avec des droits, renforcés aujourd'hui par l'arrêt de la cour de cassation du 31 Janvier 2018.

Ces droits doivent être respectés.

Ainsi cette victoire participe à la reconnaissance d'un vrai métier.